

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture  
et de l'alimentation

## Avis

### **Ouverture aux candidatures pour les établissements souhaitant être centre d'évaluation pour la délivrance du certificat d'aptitude aux fonctions de technicien d'insémination dans les espèces bovine, caprine et ovine**

En vertu de l'arrêté du 18 janvier 2007 relatif à la création de la commission chargée de l'attribution du certificat d'aptitude aux fonctions de technicien d'insémination dans les espèces bovine, caprine et ovine, le centre d'évaluation pour la délivrance du certificat d'aptitude aux fonctions de technicien d'insémination (CAFTI) dans les espèces bovine, caprine et ovine est habilité par le ministre chargé de l'agriculture pour une durée de cinq ans. La prochaine période d'habilitation prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 et prendra fin le 31 décembre 2022. Les établissements souhaitant se porter candidat sont appelés à déposer leur candidature selon les modalités exposées ci-après.

**Modalités de candidature pour les établissements souhaitant être centre d'évaluation, conformément à l'annexe I de l'arrêté du 18 janvier 2007 relatif à la création de la commission chargée de l'attribution du certificat d'aptitude aux fonctions de technicien d'insémination dans les espèces bovine, caprine et ovine.**

Les établissements souhaitant être candidats pour assurer la mission de centre d'évaluation constituent un dossier contenant tous les éléments utiles à l'appréciation de la candidature par la commission. En particulier, ils joignent au dossier :

- pour le centre : le compte de résultat de l'année N-1 certifié par un expert ou un agent comptable, et une attestation de versement des cotisations sociales ;
- pour le responsable du centre : un *curriculum vitae* accompagné d'un extrait de casier judiciaire.

Les dossiers de candidature sont à transmettre au ministère chargé de l'agriculture **avant le 8 octobre 2017** par lettre recommandée avec accusé de réception, à l'adresse suivante :

Ministère de l'agriculture et de l'alimentation  
Direction générale de l'enseignement et de la recherche  
SDPOFE / Bureau des partenariats professionnels  
78, rue de Varenne  
75349 PARIS 07 SP

Au regard des dossiers déposés, la commission chargée de l'attribution du CAFTI proposera un centre d'évaluation à l'habilitation par le ministre chargé de l'agriculture, pour la période 2018 – 2022.

Fait le **27 JUIL. 2017**

Le directeur général de  
l'enseignement et de la recherche

P. VINCON